

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 13 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle.

**Absent(e)s excusé(e)s :** MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar, TARDIVEL Fanély, de LA VALLIÈRE Ollivia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël.

**Absent(e)s :** /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel, Mme MARTINET Doris a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis, Mme PAYELLE Dagmar à MANCEAU Martine, Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de Convocation : 10 janvier 2022.

Monsieur FUZIER Alexandre a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.001 – Nouvelle convention pour le service commun d'instruction des demandes d'urbanisme**

Monsieur le Maire expose que le terme de la convention d'adhésion au service commun ADS (Application du Droit des Sols) pour l'instruction des demandes d'urbanisme est arrivé à échéance le 31/12/2021.

Il présente la nouvelle convention proposée par Vitré Commaunauté définissant notamment les missions du maire et celles du service commun d'instruction, les modalités de transfert des pièces et dossiers, les dispositions relatives à la dématérialisation.

Les actes concernés par la convention sont :

- le permis de construire
- la déclaration préalable de travaux
- le permis d'aménager
- le certificat d'urbanisme
- le permis de démolir.

La prise en charge des coûts résultant de l'activité du service sera assurée par la commune. Le montant sera déduit de l'attribution de compensation pour la commune en année n+1.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 28/01/2022  
Reçu en préfecture le 28/01/2022  
Affiché le 31/01/2022  
ID : 035-213501059-20220113-DELCNE2022001-DE

Formule : (coût du service global/nombre EPC\* année) X nombre EPC\*  
\* équivalent permis de construire

Cotation :

- permis de construire : 1 EPC
- déclaration préalable de travaux : 0.7 EPC
- permis d'aménager : 2 EPC
- certificat d'urbanisme a : 0.2 EPC (CU d'information non transmis traité en interne)
- certificat d'urbanisme b : 0.4 EPC (CU opérationnel)
- permis de démolir : 0.8 EPC

Coût 2019 : 6 475 €, 2020 : 7 045 €.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix la nouvelle convention du service commun d'instruction des ADS (Application du Droit des Sols) proposée par Vitré Communauté,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives pour ce dossier et notamment à signer la convention.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 13 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle.

**Absent(e)s excusé(e)s :** MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar, TARDIVEL Fanély, de LA VALLIÈRE Ollivia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël.

**Absent(e)s :** /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel, Mme MARTINET Doris a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis, Mme PAYELLE Dagmar à MANCEAU Martine, Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de Convocation : 10 janvier 2022.

Monsieur FUZIER Alexandre a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.002 – Avenant à la convention relative à la création d'un jardin intergénérationnel**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'association « Nous, les graines de demain » pour mener le projet de création de jardin intergénérationnel avec les différents acteurs (enfants, école, aînés, familles...).

Il précise que l'association n'ayant pas perçu en 2021 les aides habituelles du Département versées en fonctions des actions réalisées en 2020, ne pourra pas maintenir les forfaits de prestations prévus, soit :

- Option 2 : année 1 = 4 150 €, année 2 = 4 700 €, année 3 = 3 450 €.

Les tarifs appliqués seront les suivants :

- Option 2 : année 1 = 5 150 €, année 2 = 5 450 €, année 3 = 3 450 €.

Un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture a été établi au titre du Plan de relance « Jardins partagés ou collectifs ». Une aide de 6 376 € a été notifiée.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'avenant à la convention avec l'association « Nous, les graines de demain ».

.../...

Envoyé en préfecture le 28/01/2022  
Reçu en préfecture le 28/01/2022  
Affiché le 31/01/2022  
ID : 035-213501059-20220113-DELCNE2022002-DE

Vu la délibération n° 2021-060 du 13 juillet 2021 approuvant la création d'un jardin intergénérationnel et autorisant la signature de la convention avec l'association « Nous, les graines de demain »,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix l'avenant proposé à la convention,
- **Autorise** M. le Maire à le signer.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 13 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle.

**Absent(e)s excusé(e)s :** MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar, TARDIVEL Fanély, de LA VALLIÈRE Olivia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël.

**Absent(e)s :** /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel, Mme MARTINET Doris a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis, Mme PAYELLE Dagmar à MANCEAU Martine, Mme de LA VALLIÈRE Olivia a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de Convocation : 10 janvier 2022.

Monsieur FUZIER Alexandre a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.003 – Régularisations foncières rue de la Valière**

Monsieur le Maire expose que des délaissés de l'ancienne route départementale n'ont pas fait l'objet de régularisations foncières rue de la Valière.

**1°) Partie à céder par le Département à la commune**

- Domaine public non cadastré pour 0a 50ca environ

**2°) Partie à céder par [REDACTED] à la commune**

- sur la parcelle F n° 457 pour 0a 01ca environ

**3°) Partie à céder par [REDACTED] à la commune**

- sur les parcelles F n° 462 & 606 pour 0a 59ca environ

**4°) Partie à céder par la commune à l'indivision [REDACTED]**

- sur la parcelle E n° 1870 pour 0a 07ca environ

**5°) Partie à céder par le Département à la commune puis à l'indivision [REDACTED]**

- délaissé non cadastré pour 0a 12ca environ

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 28/01/2022  
Reçu en préfecture le 28/01/2022  
Affiché le 31/01/2022  
ID : 035-213501059-20220113-DELCNE2022003-DE

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix les régularisations proposées conformément au plan établi par le cabinet LEGENDRE, géomètre-expert à Vitré, ci-annexé à la présente,
- **Accepte** les cessions à titre gracieux des délaissés dont le Département est toujours propriétaire :
  - Domaine public non cadastré soit 50ca environ,
  - délaissé non cadastré de 12ca environ,
- **Décide :**
  - l'acquisition des portions de terrains suivantes :
    - 1ca environ appartenant aux [redacted] sur la parcelle F n° 457, au prix de un euro,
    - 59ca environ appartenant à [redacted] sur les parcelles F n° 462 & 606, au prix de 1 180 € (soit 20 € le m<sup>2</sup>) avec remise en état du terrain et édification d'une clôture si nécessaire,
  - la vente des portions de terrain à l'indivision [redacted] au prix de 200 €, ci-dessous :
    - 7ca environ sur la parcelle E n° 1870,
    - 12ca environ après cession du Département,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire à Vitré, pour établir les actes nécessaires à ces régularisations, à l'exception des actes administratifs établis par le Département,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes administratifs et notariés et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 13 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar, TARDIVEL Fanély, de LA VALLIÈRE Ollivia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël.  
Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel, Mme MARTINET Doris a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis, Mme PAYELLE Dagmar à MANCEAU Martine, Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de Convocation : 10 janvier 2022.

Monsieur FUZIER Alexandre a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.004 – Aire de jeux placette de la coulée verte**

Monsieur le Maire expose que suite à la présentation lors de la réunion de conseil du 14/12/2021, les fournisseurs ont finalisé leur offre en fonction des remarques émises.

Considérant que les propositions transmises sont conformes à la demande et permettent de faire le choix,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de :
  - créer une nouvelle aire de jeux sur la placette de la coulée verte située entre les lotissements des Croixlaines, du Courtil et du Verdon,
  - de retenir le devis de la SARL Sport & Développement Urbain (SDU) - 56520 GUIDEL d'un montant de 27 138,56 € HT, soit 32 566,27 € TTC,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant et à accomplir toutes les démarches administratives pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 13 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar, TARDIVEL Fanély, de LA VALLIÈRE Ollivia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel, Mme MARTINET Doris a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis, Mme PAYELLE Dagmar à MANCEAU Martine, Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de Convocation : 10 janvier 2022.

Monsieur FUZIER Alexandre a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.005 – Nouvelle main courante et pare-ballons pour mise aux normes terrains de football**

Monsieur le Maire expose que les travaux de mise en place d'une nouvelle main courante et de pare-ballons sur les terrains de football pour leur mise aux normes, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Fédération Française de Football.

Il est proposé au vu des devis des fournisseurs d'inscrire une enveloppe budgétaire de 51 000 € HT, soit 61 200 € TTC pour les terrains A (terrain d'honneur) et terrain B (terrain d'entraînement).

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix la réalisation des travaux de mise en place d'une nouvelle main courante et de pare-ballons sur le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement dans le cadre de leur mise aux normes,
- **Sollicite** une subvention auprès des instances de la Fédération Française de Football, de Vitré Communauté et d'autres financeurs éventuels pour cette opération.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 13 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, MARTINET Doris, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar, TARDIVEL Fanély, de LA VALLIÈRE Ollivia, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel, Mme MARTINET Doris a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis, Mme PAYELLE Dagmar à MANCEAU Martine, Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de Convocation : 10 janvier 2022.

Monsieur FUZIER Alexandre a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.006 – Demande subvention contrat de territoire : achat de documents audio et multimédia**

Vu le contrat départemental de territoire 2017-2021 et son volet 3 ;

Vu le courrier du Département en date du 24 juillet 2019 ;

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Sollicite** par 16 voix une subvention auprès du Département pour l'achat de documents audio et multimédia pour la bibliothèque municipale,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar.  
**Absent(e)s :** /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.007 – Immeuble 1 place de l'église : choix de l'architecte**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-039 du 27 avril 2021 relative à l'acquisition de l'immeuble 1 place de l'église en vue de le réhabiliter.

Suite à la signature de l'acte de vente intervenue le 13 septembre 2021, un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre a été établi et mis en ligne via la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne.

Au 10 décembre 2021, date limite de remise des offres, 10 plis électroniques ont été réceptionnés sur la plateforme :

- STUDIO+ARCHITECTES Nantes = 48 600 € H.T.
- SARL PETR Rennes = 45 000 € HT
- SASU MOST Rennes = 58 050 € HT
- SARL PIEL Rennes = 37 800 € HT
- MATCH Penestin = 49 050 € HT
- VINCENT SOUQUET Châteaugiron = 53 250 € HT
- VINCENT LE FAUCHEUR Rennes = 43 200 € HT
- ORAIN Vitré = 46 905 € HT
- Atelier SOCLE Nantes = 66 150 € HT
- CRESTO MODULES La Chapelle des Fougeretz = 43 875 € HT

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le 14/03/2022  
ID : 035-213501059-20220222-DELCNE2022007-DE

Au vu de l'analyse, la commission ad hoc et la commission d'attribution des offres réunies le 22 décembre 2021 ont décidé d'auditionner le 31/01/2022 les cabinets suivants :

- SARL PETR
- CRESTO MODULES
- VINCENT LE FAUCHEUR.

Suite à la présentation de l'analyse des offres après auditions, il est proposé de retenir le cabinet CRESTO MODULES pour un montant de 43 875 € HT, soit 52 650 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 18 voix de retenir le cabinet CRESTO MODULES, pour la réhabilitation de l'immeuble 1 place de l'église,
- **Autorise** le Maire à signer le marché correspondant.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.008 – Carport en extension du local technique ZA du Verger : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la sollicitation de plusieurs entreprises pour l'extension du local technique ZA du Verger, une seule a fait une offre au prix de 15 078,35 € HT.

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet ayant été déclaré complet par la Préfecture, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise PRESTA'CHARPENTE d'Argentré du Plessis.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Valide** par 18 voix cette proposition,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant et d'éventuelles modifications en cours d'exécution (avenants).

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.009 – Main-courante terrains de football : choix du fournisseur**

Monsieur le Maire expose que suite à la sollicitation de plusieurs entreprises pour les travaux de mise en place d'une nouvelle main courante et de pare-ballons sur les terrains de football, la commission sports réunie le 22/01/2022, propose de retenir l'offre de la Sté SCLA d'un montant de 50 917,15 € HT, soit 61 100,58 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Valide** par 18 voix cette proposition,
- **Sollicite** auprès de Vitré Communauté l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours à hauteur de 50 % de l'opération, soit 25 458 €,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier et notamment à signer le devis correspondant.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.010 – Droit de préemption urbain : exclusion des lots du lotissement le Chalonge**

Monsieur le Maire expose que Maîtres ODY et ODY-AUDRAIN, notaires à Argentré du Plessis, en charge de la vente des lots du lotissement privé « le Chalonge » demandent de les exclure du droit de préemption urbain afin d'éviter d'adresser à la commune les déclarations d'intention d'aliéner.

Vu l'article L211-1 du Code de l'urbanisme précisant que lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une zone d'aménagement concerté créée, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 18 voix d'exclure les lots du lotissement privé « le Chalonge » du droit de préemption urbain, conformément au plan ci-annexé,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,


**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.011 – Dénomination des rues du lotissement le Chalonge**

Monsieur le Maire expose que Bâti-Aménagement, aménageur du Domaine le Chalonge, sollicite la municipalité pour la dénomination des nouvelles voies qui seront créées pour le lotissement.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

➤ **Décide** par 19 voix de dénommer les voies du lotissement le Chalonge comme suit :

- Rue de Belle-Ile
- Impasse de Molène
- Impasse de Groix
- Rue d'Ouessant
- Impasse de Bréhat.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.012 – Répertoire des chemins ruraux**

Monsieur le Maire expose que l'étude relative à la mise à jour du répertoire des chemins ruraux a été confiée au cabinet LEGENDRE, géomètre-expert à Vitré.

Vu la présentation des documents,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE le répertoire des chemins ruraux et le plan parcellaire arrêtés à la date du 29/01/2022 annexés à la présente.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure.  
Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.013 – Lignes directrices de gestion des ressources humaines**

Monsieur le Maire explique que l'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion des ressources humaines.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- 1) déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- 2) fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion,
- 3) favoriser en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte** de la présentation du projet de lignes directrices de gestion des ressources humaines.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.014 - Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe en remplacement d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire expose qu'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à l'ancienneté.

Il propose de créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en remplacement du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour cet agent.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **Approuve** la nomination de l'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe sur ce poste à compter de cette même date,
- **Précise** que cet agent bénéficiera des avantages existants à ce jour au sein de la collectivité à compter de sa date d'entrée en fonction,
- **Modifie**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tableau des effectifs du service administratif comme suit :

.../...

.../...

Situation ancienne			Situation nouvelle		
Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail
1	Attaché	TC	1	Attaché	TC
1	Adjoint administratif ppal de 1° classe	TC	2	Adjoint administratif ppal de 1° classe	TC
1	Adjoint administratif ppal de 2° classe	TC	0	Adjoint administratif ppal de 2° classe	TC

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.015 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Il ajoute qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD), autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 266 200 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 266 200 €, soit 25 % de 316 550 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Aménagement du bourg / Coulée verte – opération 22**  
- Aire de jeux 32 600 € (art. 2312)

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 04/03/2022  
Reçu en préfecture le 04/03/2022  
Affiché le 14/03/2022  
ID : 035-213501059-20220222-DELCNE2022015-DE

**Terrains de sports – opération 56**

- Main courante et pare-ballons 61 200 € (art. 2128)

**Acquisition de matériel – opération 72**

- Logiciels 5 000 € (art. 2051)  
- Véhicule 25 000 € (art 21571)  
- Tables salle art plastique 650 € (art. 2184)  
- Sécateur 680 € (art. 2188)

**Bibliothèque – opération 115**

- Suppression baie informatique 8 200 € (art. 21318)

**Opérations non affectées**

- Remb. trop perçu taxe d'aménagement ITM 8 161 € (art. 10226)

**Total : 141 491 €**

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 19 voix d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.016 – Participation des familles sorties accueil de loisirs : année 2022**

Monsieur le Maire expose que des sorties cinéma à Châtillon-en-Vendelais et une veillée ont été organisés pendant les vacances d'hiver. Il propose pour éviter de prendre des délibérations à chaque période de fixer les participations des familles pour l'année 2022 comme suit :

- Cinéma : 6 €/enfant étant précisé que la commune prend en charge le coût du transport,
- Veillée : 2 €/enfant.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** à l'unanimité de valider les participations des familles proposées.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 22 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme MARTINNE Anne-Laure a donné pouvoir à COLINET Samuel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 07  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 17 février 2022.

Monsieur JOUAULT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.017 – Aire de jeux placette de la coulée verte**

Monsieur le Maire expose que l'aire de jeux sur la placette de la coulée verte, située entre les lotissements des Croixlaines, du Courtil et du Verdon, pourrait être éligible à une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Rappelle** que le devis de la SARL Sport & Développement Urbain (SDU) - 56520 GUIDEL a été retenu pour un montant de 27 138,56 € HT, soit 32 566,27 € TTC,
- **Sollicite** à l'unanimité sous réserve d'éligibilité du projet la subvention auprès du CNDS.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.018 – Commissions communales**

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Il propose suite à la démission de Doris MARTINET de revoir la composition des commissions communales pour y intégrer Koï ABDELSALAM.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix la constitution des commissions communales ci-après et procède à la désignation des membres comme suit :

**1. Commission Voirie communale, Chemins**

Vice-Président : Freddy FAUCHEUX

**A) Voirie communale**

- **Référent :** Freddy FAUCHEUX
- **Membres :** Marie-Christine GUESDON, Denis AUBERT, Christian BELLIER, Pascal JOUAULT, Mickaël DUBOIS, Alain CORNEE

.../...

.../...

**B) Chemins**

- Référent : Alain CORNEE
- Membres : Marie-Christine GUESDON, Denis AUBERT, Christian BELLIER, Pascal JOUAULT, Mickaël DUBOIS

**C) Voies douces**

- Référent : Alain CORNEE
- Membres : Anne-Laure MARTINNE, Alain CORNEE, Freddy FAUCHEUX, Koï ABDELSALAM

**2. Commission Action sociale, Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), Animation**

Vice-Présidente : Martine MANCEAU

**A) Action sociale et CCAS**

- Référente : Martine MANCEAU
- Membres : Marie-Christine GUESDON, Dagmar PAYELLE, Isabelle LE BORGNE

**B) Animation**

- Référente: Marie-Christine GUESDON
- Membres : Martine MANCEAU, Isabelle LE BORGNE, Anne-Laure MARTINNE, Koï ABDELSALAM

**3. Commission Agréable à vivre, Environnement, Développement durable**

Vice-Présidente : Ollivia de LA VALLIERE

**A) Agréable à vivre et Environnement**

- Référente : Ollivia de LA VALLIERE
- Membres : Yves-Laurent BOTREAU, Marie-Christine GUESDON, Dagmar PAYELLE, Christian BELLIER, Freddy FAUCHEUX, Koï ABDELSALAM, Martine MANCEAU

**B) Développement durable**

- Référente : Ollivia de LA VALLIERE
- Membres : Yves-Laurent BOTREAU, Marie-Christine GUESDON, Dagmar PAYELLE, Christian BELLIER, Freddy FAUCHEUX, Koï ABDELSALAM

**4. Commission Bibliothèque**

Vice-Présidente : Fanély TARDIVEL

- Référente : Fanély TARDIVEL
- Membres : Marie-Christine GUESDON, Martine MANCEAU

**5. Commission Finances**

Vice-Président : Yves-Laurent BOTREAU

- Référent : Yves-Laurent BOTREAU
- Membres : Denis AUBERT, Ollivia de LA VALLIERE, Alexandre FUZIER, Dagmar PAYELLE, Mickaël DUBOIS

**6. Commission Sports**

Vice-Président : Christian BELLIER

- Référent : Christian BELLIER
- Membres : Alain CORNEE, Isabelle AUPIED, Alexandre FUZIER

**7. Commission Urbanisme**

Président : Michel ERRARD

- Référent : Michel ERRARD
- Membres : le bureau municipal, Pascal JOUAULT, Isabelle AUPIED

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2022  
Reçu en préfecture le 08/04/2022  
Affiché le 08/04/2022  
ID : 035-213501059-20220324-DELCNE2022018-DE

#### **8. Commission Stratégie**

Président : Michel ERRARD

- Référent : Michel ERRARD
- Membres : bureau municipal, Pascal JOUAULT, Dagmar PAYELLE, Samuel COLINET

#### **9. Commission développement économique (agriculteurs, commerces, services, artisans,)**

Vice-Président : Freddy FAUCHEUX

- Référent : Freddy FAUCHEUX
- Membres : Yves-Laurent BOTREAU, Christian BELLIER, Dagmar PAYELLE, Isabelle AUPIED, Mickaël DUBOIS

#### **10. Commission Communication**

Vice-Présidente : Ollivia de LA VALLIERE

- Référente : Ollivia de LA VALLIERE
- Membres : Samuel COLINET, Marie-Christine GUESDON, Fanély TARDIVEL, Freddy FAUCHEUX, Yves-Laurent BOTREAU

#### **11. Commission Grands travaux**

Président : Michel ERRARD

##### **A) Grands travaux**

- Référent : Michel ERRARD
- Membres : Alain CORNEE, Christian BELLIER, Denis AUBERT, Alexandre FUZIER, Martine MANCEAU, Anne-Laure MARTINNE

##### **B) Eglise**

- Référent : Alexandre FUZIER
- Membres : Dagmar PAYELLE, ~~Denis MARTINET~~, Samuel COLINET, Marie-Christine GUESDON, Isabelle AUPIED, Pascal JOUAULT, Ollivia de LA VALLIERE

*Invité externe : BELLANGER Hervé*

#### **12. Commission d'Attribution des Offres (CAO)**

Vice-Président : Yves-Laurent

- Référent : Yves-Laurent BOTREAU
- Membres : Pascal JOUAULT, Isabelle AUPIED, Denis AUBERT.

#### **13. Commission étude de programmation urbaine préalable à l'aménagement du bourg**

Président : Michel ERRARD

Membres : Christian BELLIER, Alain CORNÉE, Dagmar PAYELLE, Pascal JOUAULT, Freddy FAUCHEUX, Mickaël DUBOIS, Samuel COLINET, Koï ABDELSALAM

#### **14. Commission réhabilitation d'une maison ancienne dans le bourg en logements et en commerce**

Président : Michel ERRARD

Membres : Ollivia de LA VALLIÈRE, Yves-Laurent BOTREAU, Martine MANCEAU, Alexandre FUZIER, Anne-Laure MARTINNE, Koï ABDELSALAM

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.019 – Vote des subventions aux associations**

La commission des finances, réunie le 7 février 2022, propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune et aux associations hors commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal VOTE** par 16 voix les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES	Montant
Union Sportive Erbrée/Mondevert (USEM)	2 329,00 €
Association Sportive Erbrée Basket (ASEB)	1 479,00 €
Entente Sportive Erbréenne (ESE) (pas de demande)	0,00 €
Vitagym Erbrée/Mondevert	391,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>4 199,00 €</b>

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2022  
Reçu en préfecture le 08/04/2022  
Affiché le 12/04/2022  
ID : 035-213501059-20220324-DELCNE2022019-DE

ASSOCIATIONS CULTURELLES-VIE SOCIALE	2022
Théâtre "Les Sans Clocher" – Erbrée (forfait répétitions)	0,00 €
La Fanfare Saint-Jean Bosco	300,00 €
Union des Anciens Combattants Erbrée/Mondevert	150,00 €
Club 2ème Jeunesse - Erbrée	150,00 €
ADMR - Canton d'Argentré-du-Plessis	500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers - Erbrée (pas de demande)	0,00 €
Groupe de Défense des cultures – Erbrée	1 000,00 €
Familles Rurales "Titounette" Erbrée/Mondevert	150,00 €
Erbrée - Rando	0,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>2 250,00 €</b>
ASSOCIATIONS ECOLE	2022
APEL Erbrée	650,00 €
OGEC - Cantine de l'école Erbrée	27 000,00 €
Association Sportive des Ecoles de Haute Vilaine (ASHEV) (pas de demande)	0,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>27 650,00 €</b>
ASSOCIATIONS DIVERSES	2022
ADSPV - Bistrot mémoire	100,00 €
ADMR - Canton de Vitré	200,00 €
Solidarité Vitréenne pour le collectif EPISOL	340,00 €
CLIC - Vitré	100,00 €
Maison Familiale de Craon	30,00 €
Maison Familiale de Saint-Grégoire	30,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>800,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 899,00 €</b>

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE

12 AVR. 2022

PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBRÉE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14

Nombre de pouvoirs : 02

Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.020 – Commune – Compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,





**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.021 – Commune – Vote du compte administratif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. BOTREAU Yves-Laurent, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que M. ERRARD Michel, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

➤ Approuve par 15 voix le compte administratif 2021 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	743 780,29	124 404,76	-	124 404,76	743 780,29
Opérations de l'exercice	1 021 785,99	1 829 419,32	577 962,93	687 217,90	1 599 748,92	2 516 637,22
<b>TOTAUX</b>	<b>1 021 785,99</b>	<b>2 573 199,61</b>	<b>702 367,69</b>	<b>687 217,90</b>	<b>1 724 153,68</b>	<b>3 260 417,51</b>
Résultats de clôture		1 551 413,62		- 15 149,79		1 536 263,83

.../...

- **Constate** la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 établi par le Comptable des Finances Publiques,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**



**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.022 – Commune – Affectation de résultat 2021**

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget principal.

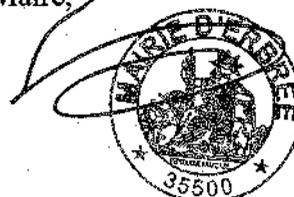
Considérant les dépenses à couvrir en investissement, il est proposé d'affecter le résultat 2021 de fonctionnement d'un montant de 1 551 413,62 € comme suit :

- Compte 1068 « financement de la section d'investissement » : 425 149,79 €
- Compte 002 « Report à nouveau » : 1 126 263,83 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Valide** par 16 voix cette proposition.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



12 AVR. 2022

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE



PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBRÉE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.023 – Commune – Vote du Budget Primitif 2022**

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Vote par 16 voix le budget 2022 par opération en ce qui concerne la section d'investissement et au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement.**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 928 430,00 €
- Section d'investissement : 2 338 945,79 €.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



12 AVR. 2022

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE



PREFECTURE  
ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**bsent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.024 – Lotissement le Verdon – Compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

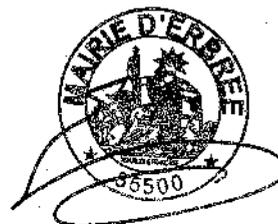
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

.../...

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion du lotissement le Verdon dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



12 AVR. 2022

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE



PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.025 – Lotissement le Verdon – Vote du compte administratif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. BOTREAU Yves-Laurent, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que M. ERRARD Michel, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

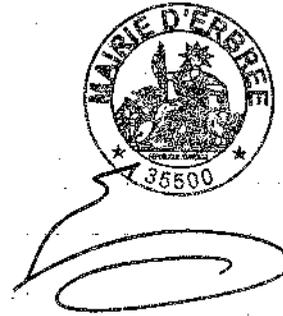
**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 15 voix le compte administratif 2021 du lotissement le Verdon, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	252 376,51	251 069,83	-	251 069,83	252 376,51
Opérations de l'exercice	384 215,48	365 434,00	306 530,22	251 069,83	690 745,70	616 503,83
<b>TOTAUX</b>	<b>384 215,48</b>	<b>617 810,51</b>	<b>557 600,05</b>	<b>251 069,83</b>	<b>941 815,53</b>	<b>868 880,34</b>
Résultats de clôture		233 595,03	306 530,22			72 935,19

- .../...
- **Constate** la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 établi par le Comptable des Finances Publiques,
  - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
  - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE



PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.026 – Lotissement le Verdon – Affectation de résultat 2021**

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget du lotissement le Verdon.

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 de fonctionnement d'un montant de 233 595,03 € en totalité en section de fonctionnement comme suit :

- Compte 002 « Report à nouveau » : 233 595,03 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Valide** par 16 voix cette proposition.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



12 AVR. 2022

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE



PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.027 – Lotissement le Verdon – Vote du Budget Primitif 2022**

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Vote par 16 voix le budget du lotissement le Verdon 2022 au niveau du chapitre en ce qui concerne la section d'investissement et la section de fonctionnement.**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 576 483,27 €
- Section d'investissement : 591 795,46 €.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,





**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14

Nombre de pouvoirs : 02

Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.028 – Lotissement le Courtil – Compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

.../...

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion du lotissement le Courtil dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE

12 AVR. 2022

PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.029 – Lotissement le Courtil – Vote du compte administratif 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. BOTREAU Yves-Laurent, 1<sup>er</sup> Adjoint, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que M. ERRARD Michel, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- Approuve par 15 voix le compte administratif 2021 du lotissement le Courtil, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	177 191,72		447 555,10	-	624 746,82
Opérations de l'exercice	329 966,39	519 994,13	372 784,98	152 444,90	702 751,37	672 439,03
<b>TOTAUX</b>	<b>329 966,39</b>	<b>697 185,85</b>	<b>372 784,98</b>	<b>600 000,00</b>	<b>702 751,37</b>	<b>1 297 185,85</b>
Résultats de clôture		367 219,46		227 215,02		594 434,48

- **Constate** la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 établi par le Comptable des Finances Publiques,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



REÇU LE

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE



12 AVR. 2022  
PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.030 – Lotissement le Courtil – Affectation de résultat 2021**

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2021 du budget du lotissement le Courtil.

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 de fonctionnement d'un montant de 367 219,46 € en totalité en section de fonctionnement comme suit :

- Compte 002 « Report à nouveau » : 367 219,46 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- Valide par 16 voix cette proposition.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE

12 AVR. 2022

PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.031 – Lotissement le Courtil – Vote du Budget Primitif 2022**

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Vote par 16 voix le budget du lotissement le Courtil 2022 au niveau du chapitre en ce qui concerne la section d'investissement et la section de fonctionnement.**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 465 991,34 €
- Section d'investissement : 285 337,82 €.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.032 – Commune – Vote des taux d'imposition communaux 2022**

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022,
- **Vote** les taux comme suit :

TAXE	BASES 2021 effectives	TAUX COMMUNAL	BASES 2022 prévisionnelles	PRODUIT
Taxe foncière (bâti)	2 131 614	33,66 %	2 212 000	744 559 €
Taxe fonc.(non bâti)	187 947	31,46 %	194 400	61 158 €
				805 717 €

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, DUBOIS Mickaël, MARTINNE Anne-Laure.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine, M. CORNEE Alain a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 21 mars 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.033 – Proposition de contrat pour le recrutement d'un médecin**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu avec Martine MANCEAU, adjointe, le cabinet Activia Médical de Rennes concernant le recrutement d'un médecin.

La mission du cabinet, si la municipalité décide de le retenir, se déroule en cinq étapes de la façon suivante :

- Etape 1 : Définition du besoin
- Etape 2 : Recherche de candidats, sourcing, approche directe
- Etape 3 : Analyse des candidatures, sélection des candidats
- Etape 4 : Présentation du/des candidat(s) présélectionné(s)
- Etape 5 : Installation d'un candidat.

Le forfait de rémunération est de 14 000 € HT et la facturation s'établit comme suit :

- 30% dès réception du contrat signé ou de votre lettre d'acceptation, soit 4 200 € HT
- 30% à la présentation physique d'un 1er candidat, soit 4 200 € HT
- Le solde à l'installation effective du candidat recruté, soit 5 600 € HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- Décide par 16 voix de retenir le cabinet Activia Médical,

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2022  
Reçu en préfecture le 08/04/2022  
Affiché le 12/04/2022  
ID : 035-213501059-20220324-DELCNE2022033-DE

- **Vote** une enveloppe de 20 000 € TTC pour cette mission de recrutement d'un médecin,
- **Autorise** M. le Maire à signer le contrat proposé.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

**Absent(e)s excusé(e)s :** ABDELSALAM Koï, LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis, PAYELLE Dagmar.  
**Absent(e)s :** /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 03  
Date de Convocation : 22 avril 2022.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.035 – Travaux de voirie 2022 ; attribution du marché**

Monsieur le Maire expose que la commission voirie communale, réunie le 6 avril 2022, a pris connaissance du rapport d'analyse des offres du service voirie de Vitré Communauté concernant les travaux de voirie 2022.

Trois entreprises ont remis une offre. La commission propose de retenir celle de l'entreprise FTPB de Saint-Pierre-La-Cour d'un montant de 122 887,05 € H.T., soit 147 464,46 € T.T.C.

Le programme pour les travaux 2022 est le suivant :

- VC 159 La Morlière
- VC 117 Route du Relais
- VC 133 La Picoulais
- VC 105 Route de la Brosse
- VC 169 La Soucherie
- CR 42 Bouffort (route du Tremble)
- La Longue Noé
- Rue de Bretagne

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 04/05/2022  
Reçu en préfecture le 05/05/2022  
Affiché le *5/5/2022*  
ID : 035-213501059-20220428-DELCNE2022035-DE

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 18 voix de retenir l'offre de l'entreprise FTPB,
- **Autorise** M. le Maire à signer le marché correspondant et d'éventuelles modifications en cours d'exécution (avenants).

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï, LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 03  
Date de Convocation : 22 avril 2022.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.036 – Projet de création d'une voie verte : maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude d'avant-projet a été confiée au cabinet SCE de Nantes pour la création d'une voie verte entre l'aire de covoiturage du Département et l'étang de la Valière jusqu'en limite avec la Ville de Vitré.

Pour ce dossier, la commune a déposé sa candidature dans le cadre de deux appels à projet :

- Préfecture de Région / France Relance : aménagements cyclables « plan vélo & mobilités actives »
- ADEME : développer le système vélo dans les territoires « AVELO 2 ».

Il est proposé de retenir le cabinet SCE pour la maîtrise d'œuvre de conception (missions PRO et ACT) d'accompagnement réglementaire pour ce projet. Les honoraires s'élèvent à 23 595 € HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 18 voix de retenir le cabinet SCE,
- **Autorise** M. le Maire à signer le marché correspondant et d'éventuelles modifications en cours d'exécution (avenants).

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï, LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 03  
Date de Convocation : 22 avril 2022.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.037 – Demande participation de l'école pour l'activité cirque**

Monsieur le Maire expose que l'école Sainte-Anne sollicite une aide pour l'activité cirque qui s'est déroulée du 2 au 8 avril 2022 avec l'accueil du cirque Alexandro Klising. Une 2<sup>ème</sup> session a débuté le 23 avril et se clôturera le 29 avril prochain.

Il est proposé une participation pour cette activité de 10 €/élève sachant que tous les élèves des classes élémentaires et maternelles sont concernés.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 18 voix de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Anne une participation de 10 €/élève.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï, LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 03  
Date de Convocation : 22 avril 2022.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.038 – Participation pour exposition photos association Thélème**

Monsieur le Maire expose que l'association Thélème organise une exposition des photographies du reporter Olivier Martel dans le parc des Bretonnières à Erbrée, du 1<sup>er</sup> mai au 25 juillet, et sollicite une aide de la commune.

Il est proposé d'attribuer une participation de 2 000 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention de verser à l'association Thélème une participation de 2 000 € pour cette exposition.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï, LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 03  
Date de Convocation : 22 avril 2022.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.039 – Forfait de location de la salle des fêtes pour l'association Thélème**

Monsieur le Maire expose que l'association Thélème organise différentes manifestations culturelles cet été dont un opéra « Roméo & Juliette » les 22 et 24 juillet. Pour permettre aux musiciens de répéter, l'association sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes du 11 au 22 juillet.

Il est proposé une mise à disposition gratuite du 11 au 15 juillet et un forfait de location de 500 € du 18 au 22 juillet (même base que le forfait théâtre).

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Valide** par 17 voix cette proposition.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï, LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 03  
Date de Convocation : 22 avril 2022.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.040 – Modification commission de contrôle de la liste électorale**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Mme Doris MARTINET il y a lieu de désigner un autre membre pour la remplacer, conseiller (ère) municipal (e) de la 1<sup>ère</sup> liste.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Désigne** à l'unanimité M. Christian BELLIER.

La composition de la commission de contrôle de la liste électorale s'établit comme suit :

- 3 membres (1ère liste) : Marie-Christine GUESDON, Samuel COLINET, Christian BELLIER
- 2 membres (2ème liste) : Denis AUBERT, Pascal JOUAULT.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 28 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s excusé(e)s : ABDELSALAM Koï, LE BORGNE Isabelle, AUBERT Denis, PAYELLE Dagmar.  
Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 03  
Date de Convocation : 22 avril 2022.

Madame MANCEAU Martine a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.041 – Convention au marché PATA 2021-2024**

Monsieur le Maire présente le projet de convention au marché Point à Temps Automatique (PATA) 2021-2024, marché réalisé par le groupement de commandes constitué des communes de Balazé, Bréal-Sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Erbrée, Saint-M'Hervé, Châtillon-en-Vendelais, Princé, Montautour et Mondevert.

L'entreprise ENTR'AM, titulaire du marché, au vu de l'évolution des prix d'achat de l'émulsion et de l'enrobé à froid sollicite l'application du principe de la théorie de l'imprévision prévue au code de la commande publique en cas de survenance « d'un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat ».

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** à l'unanimité la convention à intervenir,
- **Autorise** M. le Maire à la signer.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 18 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar, de LA VALLIÈRE Ollivia.  
**Absent(e)s :** /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 16  
Nombre de pouvoirs : /  
Date de Convocation : 6 mai 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.042 – Etudes énergétiques salle des fêtes & bâtiment ancienne mairie : choix du prestataire**

Monsieur Yves-Laurent BOTREAU, adjoint, expose que trois cabinets ont été consultés pour réaliser un audit énergétique de la salle des fêtes et du bâtiment de l'ancienne mairie regroupant la bibliothèque et des salles de réunions au 1<sup>er</sup> étage.

Les offres s'établissent de 9 500 € HT à 11 590 € HT et ont été présentées à la commission d'attribution des offres le 16 mai 2022.

Ces audits sont éligibles au programme ACTEE 2 et pourraient bénéficier d'un financement de Vitré Communauté. L'objectif est de déterminer les améliorations possibles en terme d'isolation de ces bâtiments pour faire des économies d'énergie.

A noter que dans le cadre du décret tertiaire, la commune aura l'obligation de déclarer en septembre 2022, les consommations d'énergie des bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> situés sur un même îlot foncier (salle des fêtes et complexe sportif) et devra justifier de la baisse de consommation d'énergie soit à minima :

- 40 % en 2030
- 50 % en 2040
- 60 % en 2050.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 02/06/2022  
Reçu en préfecture le 02/06/2022  
Affiché le 7/06/2022  
ID : 035-213501059-20220518-DELCNE2022042-DE

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention de retenir la proposition de THALEM Ingénierie de BRUZ pour un montant de 10 100 € HT, soit 12 120 € TTC,
- **Vote** une enveloppe budgétaire globale pour réaliser cet audit énergétique de 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC,
- **Sollicite** une aide de Vitré Communauté pour ces études,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 18 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar.

Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17

Nombre de pouvoirs : /

Date de Convocation : 6 mai 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.043 – Lotissement Verdon 2 – Evacuation terre en excédent du lot 4 sur le lot 5**

Monsieur le Maire explique que par lettre en date du 19 avril 2022, la commune a mis en demeure les propriétaires du lot 4 de faire évacuer les terres en excédent de leur terrain entreposées sur le lot n° 5. Ils ont procédé à l'enlèvement d'une partie des terres le samedi 30 avril mais cela n'était pas satisfaisant car sur la partie basse du lot n° 5, la terre a été étalée et non évacuée.

La commune ayant l'obligation de remettre dans l'état d'origine le lot n° 5 qu'elle a vendu afin de ne pas bloquer le commencement de la construction, il a été décidé de faire appel à l'entreprise ORHAN et à la CUMA pour réaliser ces travaux.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** à l'unanimité la démarche,
- **Invite** M. le Maire à émettre un avis des sommes à payer au nom des propriétaires du lot 4 correspondant au montant des frais engagés par la commune pour cette opération.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 18 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : MARTINNE Anne-Laure, PAYELLE Dagmar.

Absent(e)s : /.

M. ABDELSALAM Koï a donné pouvoir à CORNEE Alain, Mme LE BORGNE Isabelle a donné pouvoir à MANCEAU Martine, M. AUBERT Denis a donné pouvoir à AUPIED Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17

Nombre de pouvoirs : /

Date de Convocation : 6 mai 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.044 – Pôle seniors et maisons de ville : rétrocession des parties communes par Néotoa à la commune**

Monsieur le Maire expose que Néotoa, maître d'ouvrage pour la construction de 9 pavillons seniors et de 5 pavillons familiaux, a confié la rédaction de l'acte de rétrocession des parties communes à Maître de GIGOU, Notaire à Vitré.

Il précise que ce dossier avait fait l'objet d'une convention entre la commune d'Erbrée et Néotoa en date du 29 mai 2018.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** à l'unanimité cette rétrocession à la commune d'Erbrée,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier et notamment à signer l'acte de rétrocession.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.045 – Amortissement des travaux eaux pluviales urbaines**

Monsieur le Maire expose que suite à la prise de la compétence Eaux pluviales urbaines (EPU) par la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune a transféré une partie du marché de la Coulée Verte relatif à la gestion des eaux pluviales.

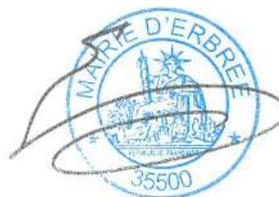
Le paiement des travaux est assuré par Vitré Communauté que la commune doit rembourser au compte 2046 « attributions de compensation d'investissement », soit pour 2022 un montant de 16 796 €.

Il est proposé de définir une durée d'amortissement pour ce type de travaux sachant que cette durée ne pourra pas être modifiée à la demande.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de fixer la durée d'amortissement à 10 années pour les travaux d'EPU à rembourser à Vitré Communauté au compte 2046 « attributions de compensation d'investissement ».

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

**Absent(e)s :** /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.046 – Décision modificative n° 1 au budget principal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opérer les modifications suivantes au budget Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Ch	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
68	6811		Amortissement EPU Coulée Verte	1 700,00	-
022	022		Dépenses imprévues	- 1 700,00	-
Total décision modificative n° 1				-	-
Pour mémoire BP				2 928 430,00	2 928 430,00
Total Général					

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Ch	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2315	73	Maîtrise d'œuvre création voie verte	30 000,00	-
28	28046		Amortissement EPU Coulée Verte	-	1 700,00
020	020		Dépenses imprévues	- 28 300,00	-
Total décision modificative n° 1				1 700,00	1 700,00
Pour mémoire BP				2 338 945,79	2 338 945,79
Total Général				2 340 645,79	2 340 645,79

.../...

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Vote** par 16 voix les ouvertures et les virements de crédits ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.047 – Avenant au bail du local des infirmières**

Monsieur le Maire expose que les infirmières sollicitent une baisse du loyer pour le local 6 rue de la Croix Rouge car elles ne l'utilisent plus que sur un très court laps de temps par jour.

Il propose de ramener le loyer actuel de 163,74 €/mois à 86 €/mois.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de fixer le loyer à 86 €/mois pour une occupation « partagée » soit seulement une matinée ou une après-midi chaque jour à compter du 1er/08/2022,
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant au bail relatif à cette décision.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.048 – Aménagement loyer SARL La Pierre & le Ciseau pour local et terrain ZA du Rocher**

Monsieur le Maire expose que la signature de l'acte de vente du local et des terrains ZA du Rocher est retardée en raison notamment des délais nécessaires pour réaliser le bornage, la consultation de la SAFER...

Il propose pour ne pas pénaliser l'acquéreur que le loyer du mois de juin dû par la SARL La Pierre & le Ciseau soit gratuit.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix cette proposition,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires suite à cette décision.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

**Absent(e)s :** /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.049 – Modification conditions de vente du local et terrain ZA du Rocher**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été autorisé par délibération du 24/02/2021, à signer le protocole d'accord avec la [REDACTED] pour la vente du local communal et terrain attenants situés ZA du Rocher, soit :

**Vente des biens ci-dessous :**

- Les parcelles [REDACTED] : soit la surface de [REDACTED]
- La parcelle [REDACTED] partiellement : soit la surface de [REDACTED] m<sup>2</sup> à confirmer après le bornage
- La parcelle [REDACTED] partiellement : soit la surface de [REDACTED] m<sup>2</sup> à confirmer après le bornage.
- Le bâti sur la parcelle [REDACTED] : soit la surface de [REDACTED] m<sup>2</sup>.

**Vente acceptée moyennant le prix principal de [REDACTED] TTC, prix qui sera ajusté en fonction de la date de vente :**

- suivant la délibération du 13/12/2017 : la parcelle [REDACTED], le bâti ([REDACTED] m<sup>2</sup>) au prix de [REDACTED] TTC
- suivant les délibérations du 08/07/2015 et du 11/07/2018 : prix de vente du terrain fixé à 12 € HT/m<sup>2</sup>
- suivant le bail de location et la convention option d'acquisition du 07/09/2018 : remise 50 % des loyers versés.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/07/2022  
Reçu en préfecture le 18/07/2022  
Affiché le  
ID : 035-213501059-20220706-DELCNE2022049-DE

Il précise qu'après bornage le prix a été recalculé et s'élève à [REDACTED] TTC.

Maître de GIGOU, notaire en charge du dossier, l'a alerté sur le prix de vente fixé toutes taxes comprises (TTC). L'opération n'est pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) immobilière pour ce qui concerne le bâti sur la parcelle [REDACTED] et sur les parcelles non constructibles [REDACTED] et [REDACTED], d'où un montant de TVA non récupérable par la SCI Le Rocher de l'Oilinière.

En outre, la commune a clôturé le budget annexe ZA du Rocher et les déclarations TVA relatives à cette opération depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ramener le prix de vente de [REDACTED] net vendeur (pas de TVA).

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix cette proposition,
- **Décide** la vente du local communal et terrain attenant situés ZA du Rocher ci-dessus désignés à la [REDACTED] au prix de [REDACTED] net vendeur,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier et notamment à signer l'acte de vente en l'étude de Maître de GIGOU, notaire à Vitré.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.050 – Participation des familles pour les sorties ALSH du mois de juillet et août**

Madame MANCEAU, adjointe, explique que deux sorties sont programmées en juillet par l'accueil de loisirs :

- le mercredi matin 13 juillet à Montautour pour les moins de 6 ans dans le cadre d'une animation organisée par le RIPAME Arc-en-ciel (10 enfants/2 animatrices). Proposition de fixer la participation des familles à 3 €.
- le mardi 19 juillet à Malansac (56) Parc de la préhistoire (26 enfants/5 animatrices). Proposition de fixer la participation des familles à 7 €.

Une autre sortie est également prévue au Jardin de Brocéliande la dernière semaine d'août (en attente réponse de l'organisme sur le coût). Proposition de fixer la participation des familles à 7 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de valider les participations des familles ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

**Absent(e)s :** /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.051 – Lignes directrices de gestion des ressources humaines**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 33-5,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

Vu l'avis du Comité Technique départemental en date du 20 juin 2022,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire rappelle la présentation relative aux lignes directrices de gestion des ressources humaines faite en séance du 22 février 2022.

Les lignes directrices peuvent se définir comme un système de gestion interne obligatoire pris par l'autorité territoriale qui rend explicites, transparents et applicables à tous les agents d'une même collectivité des critères objectifs afin de permettre leur promotion (avancement de grade, promotion interne ...) ou de valoriser leur parcours (mobilité interne, formation ...).

Il présente ci-après le dossier transmis au Comité Technique départemental dont l'avis est favorable.

.../...

.../...

## 1 - Recensement des Emplois / Effectifs PAR SERVICE

POSTE / EMPLOI					Agent		
Délibération	Grade	Cat.	Durée hebdo	Missions	Poste vacant	Poste occupé	
						Statut	Tps W
<b>Filière administrative</b>							
17/10/2018	Attaché	A	35 h	secrétaire de mairie		titulaire	35 h X
26/04/2017	Adjoint admin. Ppal 1 <sup>er</sup> cl	C	35 h	resp. urba/compta		titulaire	35 h X
26/04/2017	Adjoint admin. Ppal 2 <sup>nd</sup> cl	C	35 h	resp. pôle populat <sup>o</sup> /com		titulaire	35 h X
<b>Filière technique</b>							
12/07/2017	Technicien	B	35 h	resp. voirie		titulaire	35 h X
15/05/2019	Technicien	B	35 h	resp. bâtiments		titulaire	35 h X
26/04/2017	Adjoint tech. Ppal 1 <sup>er</sup> cl	C	35 h	resp. entretien bâtiments		titulaire	35 h X
13/06/2018	Adjoint techn.	C	35 h	resp. espaces verts		titulaire	35 h X
<b>Filière culturelle</b>							
11/09/2019	Adjoint patri. Ppal 2 <sup>nd</sup> cl	C	35 h	resp. bibliothèque		titulaire	35 h X
<b>Filière animation</b>							
10/09/2014	Adjoint d'animation	C	24 h	resp. centre de loisirs		titulaire	24 h X
15/10/2014	Contractuelle	C	variabl	animatrice		non tit	variabl X
15/10/2014	Contractuelle	C	variabl	animatrice		non tit	variabl X
15/10/2014	Contractuelle	C	variabl	animatrice		non tit	variabl X

## 2 - Stratégie pluriannuelle de pilotage des RH

### I – DEPARTS PREVISIONNELS définitifs et temporaires

(retraite, création d'entreprise, mobilité suite à concours, fin de contrat ...)

#### → Flux (« sortants » / « entrants ») de 2021 à 2026

FLUX SORTANTS Projection des départs Service, Grade, Temps de travail	Motifs (retraite, démission, détachement « départ », disponibilité, congé parental ...)	Date
Technicien / resp. voirie 35 h	retraite	2025

### II - PROJETS politiques locaux

Priorité n°1 : favoriser la reconnaissance au travail

Priorité n°2 : favoriser les nominations suite à examen professionnel

Priorité n°3 : favoriser l'égalité F/H

III - EVOLUTIONS STRUCTURELLES de la collectivité « choisies » ou « subies » (commune nouvelle, fusion, transfert de compétences ...) sans objet

### IV – LES BESOINS EN COMPETENCES

#### / Recrutements

BESOINS 2021 /2026	Cadre d'emplois - grade durée hebdomadaire du poste	Date prévisionnelle
Missions - compétences		
Filière médico-sociale	Médecin – 35 h	2023

.../...

.../...

### 3 - Orientations générales en matière de promotion, valorisation et recrutement

#### I – VALORISATION DES PARCOURS

Pour :

- Faire évoluer les missions d'un agent de la collectivité  
OU
- Donner un accès à des responsabilités supérieures

La collectivité prend en compte :

DES CRITERES GENERAUX ET TRANSVERSAUX D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE - déjà mis en œuvre dans la collectivité

1 : résultats professionnels obtenus et la réalisation des objectifs
2 : compétences professionnelles et techniques
3 : qualités relationnelles
4 : capacité d'encadrement ou d'expertise

#### II – PROMOTION DANS LES CADRES D'EMPLOIS

##### A / Avancement de grade

CATEGORIES A, B et C	RANG	CRITERES
	1	Ancienneté
2	Obtention d'un examen professionnel	
3	Adéquation grade/fonction/organigramme	
4	Investissement-motivation	

##### B / Nomination concours

CATEGORIES A, B et C	RANG	CRITERES
	1	Adéquation grade/fonction/organigramme
2	Compétences	
3	Investissement-motivation	
4	Reconversion	

##### C/ Présentation d'un dossier de Promotion Interne

CATEGORIES A, B et C	RANG	CRITERES
	1	Ancienneté
2	Adéquation grade/fonction/organigramme	
3	Compétences	
4	Investissement-motivation	

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Définit** par 16 voix les lignes directrices de gestion des ressources humaines comme énoncées ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBRÉE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

**Absent(e)s :** /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.052 – Création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire expose que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade :

- Le technicien en charge de la voirie qui en fonction de son ancienneté acquise peut être nommé technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup>/11/2022
- L'adjoint technique en charge des espaces verts suite obtention examen professionnel peut être nommé adjoint technique principal 2<sup>o</sup> classe.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix la création d'un poste de technicien principal de 2<sup>o</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup>/11/2022 et d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup>/10/2022,
- **Approuve** la nomination du technicien et de l'adjoint technique sur ces postes aux dates fixées ci-dessus,
- **Précise** que les agents bénéficieront des avantages existants à ce jour au sein de la collectivité à compter de leur date d'entrée en fonction,
- **Modifie** le tableau des effectifs du service technique comme suit :

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/07/2022  
Reçu en préfecture le 18/07/2022  
Affiché le  
ID : 035-213501059-20220706-DELCNE2022052-DE

Au 1<sup>er</sup>/10/2022

Situation ancienne			Situation nouvelle		
Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail
2	Techniciens	TC	2	Techniciens	TC
1	Adjoint technique ppal de 1 <sup>o</sup> classe	TC	1	Adjoint technique ppal de 1 <sup>o</sup> classe	TC
1	Adjoint technique	TC	1	Adjoint technique ppal de 2 <sup>o</sup> classe	TC

Au 1<sup>er</sup>/11/2022

Situation ancienne			Situation nouvelle		
Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail
			1	Technicien ppal de 2 <sup>o</sup> classe	TC
2	Techniciens	TC	1	Technicien	TC
1	Adjoint technique ppal de 1 <sup>o</sup> classe	TC	2	Adjoint administratif ppal de 1 <sup>o</sup> classe	TC
1	Adjoint technique ppal de 2 <sup>o</sup> classe	TC	0	Adjoint technique ppal de 2 <sup>o</sup> classe	TC

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 6 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, JOUAULT Pascal, PAYELLE Dagmar.

Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia a donné pouvoir à ERRARD Michel, M. FAUCHEUX Freddy a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent, M. JOUAULT Pascal a donné pouvoir à AUBERT Denis.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de Convocation : 30 juin 2022.

Monsieur BELLIER Christian a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.053 – Déclassement de la voie communale n° 169 dite de la Soucherie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le déclassement de la voie communale n° 169 dite de la Soucherie en chemin rural. Cette voie d'une longueur d'environ 80 mètres débute à partir de la voie communale n° 105 dite « de la Brosse » et dessert le lieu-dit « la Soucherie ».

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L. 141-3,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix le déclassement de cette voie communale cadastrée section C n° 880 en chemin rural,
- **Décide** par 16 voix :
  - 1°) sa suppression sur une superficie d'environ [REDACTED],
  - 2°) son aliénation au prix de 0,50 € le mètre carré à [REDACTED] et [REDACTED], propriétaires riverains.
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer l'acte de vente.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

**Absent(e)s :** /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14

Nombre de pouvoirs : 2

Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.054 – Convention relative à l'appel à projet Plan vélo & mobilités actives**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de candidature a été déposé à la Préfecture de la Région Bretagne dans le cadre des aménagements cyclables « plan vélo & mobilités actives » pour la création d'une voie verte entre l'aire de covoiturage du Département et l'étang de la Valière jusqu'en limite avec la Ville de Vitré.

Le dossier a reçu un avis favorable de la Préfecture de la Région suite à l'instruction des services de la DREAL pour un financement maximum de 296 731 €. Ce montant sera, le cas échéant, ajusté pour tenir compte des informations les plus à jour lors de l'élaboration de la convention financière qui devra être conclue au plus tard en fin d'année.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Autorise** par 15 voix POUR et 1 abstention le Maire à accomplir toutes les formalités pour ce dossier et notamment à signer la convention financière à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

Absent(e)s : /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.055 – Appel à dossiers 2022 pour la dynamisation des centres bourgs : réhabilitation bâtiment 1 place de l'église**

Monsieur le Maire expose que le Département d'Ille-et-Vilaine a reconduit en 2022 l'appel à dossiers concernant la dynamisation des centres bourgs visant au développement de l'offre de logements et/ou l'amélioration de l'accès des services au public.

L'opération acquisition-réhabilitation du bâtiment 1 place de l'église en logements et en cellules à vocation commerciale ou de service pourrait être éligible et bénéficier d'une aide financière du Département.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Sollicite** par 16 voix une aide financière du Département au titre de l'appel à dossiers concernant la dynamisation des centres bourgs pour l'acquisition-réhabilitation du bâtiment 1 place de l'église,
- **Autorise** à M. le Maire à accomplir toutes les formalités pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

**Absent(e)s :** /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.056 – Projet modification permis d'aménager lotissement le Verdon II**

Vu l'arrêté n° PA 035 105 13 V0004 en date du 29 janvier 2014 accordant un permis d'aménager pour la création du lotissement communal « le Verdon II »,

Vu l'arrêté modificatif n° PA 035 105 13 V0004-M1 en date du 19 mai 2014 concernant la modification de la zone constructible du lot n° 10 et du périmètre du lotissement,

Considérant que la commune a des acquéreurs potentiels pour le lot n° 10 sous réserve de modification de la zone constructible comme à l'état initial,

Considérant qu'il y a lieu également d'apporter une modification de la zone constructible du lot n° 11,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte :

- la suppression d'une portion de chemin piétonnier débouchant impasse Onyx
- la création d'une voie piétonne entre le lotissement et la place des Ormes en lieu et place de la voie de circulation véhicules,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix ces modifications,
- **Décide** de confier ce dossier au cabinet LEGENDRE, géomètre-expert à Vitré,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.



Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre, PAYELLE Dagmar.

**Absent(e)s :** /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.057 – Recrutement agents recenseurs**

Monsieur le Maire expose que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 et propose de recruter quatre à cinq agents recenseurs (par rapport à 2017, lotissement le Courtil en plus voire lotissement le Chalonge).

La dotation de l'Etat spécifique au recensement n'ayant pas été communiquée, il propose de reporter la décision relative à la rémunération des agents recenseurs.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 15 voix de recruter 4 à 5 agents recenseurs,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

**Absent(e)s :** /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.058 – Convention missions facultatives Centre de gestion**

Monsieur le Maire explique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, en complément de ses missions obligatoires, propose des services facultatifs. La convention ne nécessite, contrairement à ce qui était pratiqué précédemment, aucun choix et n'engage pas la commune à recourir à l'ensemble des missions facultatives. Seules les missions demandées et effectuées feront l'objet d'une facturation.

Les missions facultatives proposées sont les suivantes :

→ Missions régulières

- médecine préventive
- inspection des conditions de travail (rôle ACFI)
- contrat d'assurance des risques statutaires
- traitement informatique de la paie

→ Missions ponctuelles

- conseil en matière de retraite
- conseil en organisation et en management
- accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation
- dispositif d'aide aux agents en difficulté
- accompagnement au recrutement des agents
- conseil en mobilité des agents

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le 19/09/2022

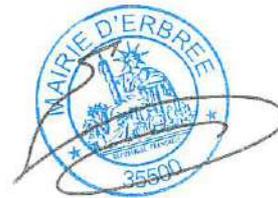
ID : 035-213501059-20220901-DELCNE2022058-DE

- remplacements et renforts
- portage de contrats
- accompagnement au document unique
- prévention en matière d'hygiène et sécurité
- allocations de retour d'emploi
- médiation juridique et recours administratif.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix la convention proposée,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer la convention.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

**Absent(e)s :** /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.059 – Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement, remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble, a été instaurée au 1er mars 2012 au taux de 1%.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir ce taux.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **Décide** par 16 voix de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal,
- **Décide** d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
  - 50 % des surfaces des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+);

.../...

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le 19/09/2022

ID : 035-213501059-20220901-DELCNE2022059-DE

- 50 % des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+);
- 50 % des surfaces des locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
- 100 % des surfaces des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- 100 % des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

**Absent(e)s :** /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.060 – Passage à la nomenclature comptable M57**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 30/08/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune d'Erbrée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 16 voix le passage anticipé à la M57,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

Absent(e)s : /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14

Nombre de pouvoirs : 2

Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.061 – Subvention festival Desarticulé**

Les communes de Bréal-Sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Erbrée et Mondevert se sont regroupées sous le collectif « les Portiers Bretons » et ont signé une convention avec l'association Rue des Arts pour accueillir des spectacles de rues en période estivale. Le principe est que chaque année une commune différente accueillera cette animation.

En 2022, les manifestations se sont déroulées à La Chapelle-Erbrée le 28 août. Les participations des communes ont été définies selon le barème suivant :

- < à 1 500 hbts = 0,65 € minimum = 500 €
- Entre 1 500 et 2 000 hbts = 0,55 € en fonction de la population de chaque commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de verser la somme de 947,65 € sous forme de subvention à l'association Rue des Arts, conformément à la convention établie,
- **Autorise** le Maire à procéder au mandatement de la dépense.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, PAYELLE Dagmar, LE BORGNE Isabelle, TARDIVEL Fanély, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** GUESDON Marie-Christine, COLINET Samuel, BELLIER Christian, DUBOIS Mickaël, FUZIER Alexandre.

**Absent(e)s :** /.

Mme GUESDON Marie-Christine a donné pouvoir à CORNEE Alain, M. COLINET Samuel a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Quorum de l'Assemblée : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14

Nombre de pouvoirs : 2

Date de Convocation : 26 août 2022.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.062 – Subvention rectificative Vitagym**

Le nombre d'adhérents de l'association Vitagym figurant sur le dossier de demande de subvention 2022 n'est pas exact suite à une erreur matérielle.

Il est proposé de verser une subvention complémentaire de 209 € à l'association ce qui portera le montant total à 600 € correspondant à leur demande initiale.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de verser la somme de 209 € sous forme de subvention à l'association Vitagym,
- **Autorise** le Maire à procéder au mandatement de la dépense.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 5 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : BOTREAU Yves-Laurent, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

M. BOTREAU Yves-Laurent a donné pouvoir à ERRARD Michel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 1  
Date de Convocation : 30 septembre 2022.

Madame Dagmar PAYELLE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.063 – Carport en extension du local technique ZA du Verger**

Monsieur le Maire rappelle la décision du 14/12/2021 de réaliser un carport en extension du local technique ZA du Verger pour permettre d'abriter les véhicules et stocker du matériel.

Le projet a dû faire l'objet d'un permis de construire accordé le 11/07/2022. De nouvelles consultations ont été lancées auprès d'entreprises de charpente et de maçonnerie pour réactualiser l'enveloppe budgétaire.

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Clément ROULIN, charpente :	16 437,60 € HT
- GBA construction, maçonnerie :	<u>2 470,70 € HT</u>
Total :	18 908,30 € HT

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Autorise** par 18 voix le Maire à signer les devis ci-dessus et d'éventuelles modifications en cours d'exécution (avenants).

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 5 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : BOTREAU Yves-Laurent, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

M. BOTREAU Yves-Laurent a donné pouvoir à ERRARD Michel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 1  
Date de Convocation : 30 septembre 2022.

Madame Dagmar PAYELLE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.064 – Projet micro-crèche**

M. le Maire expose qu'il a été sollicité par Mme [REDACTED], éducatrice, gérante de la micro-crèche L'atelier des petits [REDACTED], pour créer la même structure à Erbrée.

Son projet est d'acquérir avec une aide de la commune un terrain et de faire construire un local d'environ 180 m<sup>2</sup>. Suite aux 3 propositions qui lui ont été faites, elle s'est positionnée sur l'emplacement situé auprès de la salle multifonctions.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Accepte** par 17 voix la vente du terrain nécessaire au projet aux conditions suivantes :
  - destination du projet : strictement petite-enfance
  - prix de vente : [REDACTED] net vendeur
  - accès à la parcelle : validation par la commune en concertation avec l'architecte.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 5 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : BOTREAU Yves-Laurent, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

M. BOTREAU Yves-Laurent a donné pouvoir à ERRARD Michel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 1  
Date de Convocation : 30 septembre 2022.

Madame Dagmar PAYELLE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.065 – Déclassement partiel de la voie communale de la Morlière**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal suite à la commission voirie du 26/09/2022, le déclassement d'une partie de la voie communale n° 159 de la Morlière, portion située entre la cour et le chemin pédestre.

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L. 141-3,

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 17 voix :
  1. le déclassement partiel de la voie communale de la Morlière en chemin rural, soit la parcelle G n° 806 et une portion de la parcelle G n° 825,
  2. sa suppression sur une superficie d'environ 7 a 55 ca,
  3. l'aliénation de cette portion au prix [REDACTED]
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer l'acte de vente.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 5 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : BOTREAU Yves-Laurent, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

M. BOTREAU Yves-Laurent a donné pouvoir à ERRARD Michel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 1  
Date de Convocation : 30 septembre 2022.

Madame Dagmar PAYELLE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.066 – Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités**

Depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille et Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés.

Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement.

Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques jours en France :

- le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans ;
- le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ;

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

.../...

.../...

- le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14,2 €/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) ;
- le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 € / MWh pour la Base, ramené à 274 € / MWh grâce au mécanisme de l'ARENH (\*), contre 135 € / MWh en 2022.

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x2,4 pour le gaz et de x2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations).

La facture globale TTC des membres du groupement va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics.

Par la présente, et au nom des 346 membres du groupement d'achat d'énergie d'Ille et Vilaine, nous demandons solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1er janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales.

Afin de participer à l'effort national, et de renforcer les actions initiées dans le cadre du programme ACTEE, le SDE35 s'engage quant à lui à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter du 1er janvier 2023, avec l'appui notamment de la Banque des Territoires. Des décisions importantes sur le sujet seront prises par le Comité Syndical du SDE35 avant la fin de l'année 2022 et traduite dans notre prochain budget.

*(\*) L'ARENH qui signifie « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » permet à tous les fournisseurs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions (prix et volumes) fixées par les pouvoirs publics. Le prix 2023 sera de 49,5 €/MWh mais le volume global affecté au dispositif n'est pas connu à la date de la présente délibération. Le marché entre le SDE35 et ENGIE prévoit un système de cession de ces droits contre une réduction du prix de fourniture. Cette cession a été mise en œuvre fin août 2022 afin de fixer les prix 2023.*

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** par 18 voix ce vœu.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 5 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : BOTREAU Yves-Laurent, MARTINNE Anne-Laure.

Absent(e)s : /.

M. BOTREAU Yves-Laurent a donné pouvoir à ERRARD Michel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 1  
Date de Convocation : 30 septembre 2022.

Madame Dagmar PAYELLE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.067 – Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités**

M. le Maire expose que la commune pourrait être amenée à recruter parfois des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activité. La commune recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :  
à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;  
à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Affiché le 18/10/2022  
ID : 035-213501059-20221005-DELCNE2022067-DE

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 18 voix la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2023. Ces emplois sont répartis selon les besoins en précisant que le chiffre indiqué représente un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés :

Service	Cadre d'emplois	Nombre d'emplois
Accueil de loisirs	Animatrices / animateurs	30
Service technique	Adjoint technique	01
Service administratif	Adjoint administratif	01

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 5 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : BOTREAU Yves-Laurent, MARTINNE Anne-Laure.  
Absent(e)s : /.

M. BOTREAU Yves-Laurent a donné pouvoir à ERRARD Michel.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 1  
Date de Convocation : 30 septembre 2022.

Madame Dagmar PAYELLE a été élue secrétaire de séance.

**N° 2022.068 – Subvention Erbrée Bamboche**

Monsieur le Maire expose que suite à sa création, l'association Erbrée Bamboche a transmis son programme d'activités ainsi que son budget prévisionnel. Pour ne pas retarder la mise en œuvre des activités prévues pour la fin de l'année, il propose de voter une subvention sans attendre la prochaine réunion de la commission des finances.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Vote** par 18 voix une subvention 2022 de 3 000 € à Erbrée Bamboche.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.070 – Tarifs de location de la salle des fêtes 2023**

Yves-Laurent BOTREAU, adjoint en charge des finances, rappelle que les tarifs avaient fait en 2020 l'objet d'une augmentation de 3 % environ pour les particuliers et associations Erbréens et de 10 % pour les particuliers et associations hors commune.

La commission des finances réunie le 21/11/2022 propose une augmentation de 5 %.

Les tarifs aux particuliers et associations Erbréens :

<b>Location aux associations (du 01/01 au 31/12) spécifiques</b>	
Forfait répétitions Théâtre lundis et vendredis soir à partir de mi septembre de 20h00 à 23h45 jusqu'à février	420,00
Forfait spécial Théâtre (8 représentations dont répétition générale + chauffage, soit 110,25 €/location)	882,00
Chaque association (sauf Théâtre) bénéficiera d'une gratuité dans l'année à savoir un forfait 08 h 00 - 02 h 00 et sans retour	

.../...

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le 9/12/2022

ID : 035-213501059-20221124-DELCNE2022070-DE

Location aux particuliers et associations	
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner)	335,00
Complément chauffage (à la demande)	+80,00
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 + retour jusqu'à 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner + un déjeuner le lendemain)	448,00
Complément chauffage (à la demande)	+160,00
Forfait 08 h 00 - 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner)	222,00
Complément chauffage (à la demande)	+80,00
Forfait Réunion, Vin d'honneur (sans repas)	113,00
Complément chauffage (à la demande)	+30,00

Nettoyage	
par heure passée si la salle est rendue non ou mal nettoyée ou vaisselle mal lavée	50,00

En outre, la location de la salle des fêtes est gratuite pour les associations Erbréennes, hors chauffage, qui organisent en semaine (du lundi au vendredi) des manifestations culturelles ne générant pas de recettes.

Les tarifs aux particuliers et associations hors commune :

Location aux particuliers et aux associations	
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner)	497,00
Complément chauffage (à la demande)	+80,00
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 avec retour jusqu'à 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner + un déjeuner le lendemain)	612,00
Complément chauffage (à la demande)	+160,00
Forfait 08 h 00 - 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner)	370,00
Complément chauffage (à la demande)	+80,00
Forfait Réunion, Vin d'honneur (sans repas)	150,00
Complément chauffage (à la demande)	+30,00

Nettoyage	
par heure passée si la salle est rendue non ou mal nettoyée ou vaisselle mal lavée	50,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide par 14 voix de voter les tarifs de la salle des fêtes tels que présentés ci-dessus au 1er janvier 2023.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle, de LA VALLIÈRE Ollivia.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.071 – Tarifs de location de la salle multifonctions 2023**

Yves-Laurent BOTREAU, adjoint en charge des finances, rappelle que les tarifs avaient fait en 2020 l'objet d'une augmentation de 3 % environ.

La commission des finances réunie le 21/11/2022 propose une augmentation de 5 %.

<b>Location aux particuliers et aux associations Erbréens</b>	
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner)	216,00
Complément chauffage (à la demande)	+70,00
Forfait 08 h 00 - 02 h 00 + retour jusqu'à 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner et d'un dîner + un déjeuner le lendemain)	324,00
Complément chauffage (à la demande)	+140,00
Forfait 08 h 00 - 19 h 00 (possibilité d'un déjeuner)	151,00
Complément chauffage (à la demande)	+70,00
Forfait Réunion, Vin d'honneur (sans repas)	65,00
Complément chauffage (à la demande)	+20,00

.../...

Nettoyage	
par heure passée si la salle est rendue non ou mal nettoyée ou vaisselle mal lavée	50,00

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 14 voix de voter les tarifs de la salle des fêtes tels que présentés ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.072 – Tarifs CIMETIERE – année 2023**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix des concessions au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

concession de 15 ans (prix du m <sup>2</sup> ) :	<b>30.00 €</b>
concession de 30 ans (prix du m <sup>2</sup> ) :	<b>55.00 €</b>
case urne et réceptacle pour 15 ans :	<b>250.00 €</b>
case urne et réceptacle pour 30 ans :	<b>400.00 €</b>

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.073 – Cotisations des participants aux animations de la bibliothèque – année 2023**

Pour mémoire, les tarifs des cotisations des participants aux animations de la bibliothèque en 2021 s'établissaient comme suit :

- 1,50 € le montant de la cotisation à un atelier pour les enfants de 3 à 6 ans
- 2,00 € le montant de la cotisation à un atelier pour les enfants de 7 à 12 ans
- 2,00 € le montant de la cotisation au spectacle de fin d'année.

En 2022, il avait été décidé la gratuité des animations.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** d'appliquer les tarifs 2021 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.074 – Tarifs des photocopies – année 2023**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le prix des photocopies et de reconduire les tarifs en vigueur comme suit :

<b>Pour les particuliers:</b>	
format A4 recto	<b>0.20 €</b>
format A4 (recto-verso) :	<b>0.30 €</b>
format A3 (recto) :	<b>0.30 €</b>
format A3 (recto-verso) :	<b>0.40 €</b>
<b>Pour les associations de la commune:</b>	
format A4 recto	<b>0.10 €</b>
format A4 (recto-verso) :	<b>0.15 €</b>
format A3 (recto) :	<b>0.15 €</b>
format A3 (recto-verso) :	<b>0.25 €</b>

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.075 – Tarif de location des salles de la mairie – année 2023**

Après délibération, le Conseil Municipal fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le prix de location des salles de la mairie comme suit :

location à des particuliers ou entreprises hors commune	50.00 €
---	---------

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.076 – Tarif de location de tables et bancs à la salle des fêtes – année 2023**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le prix de location de tables et bancs (ou chaises) de la salle des fêtes et de reconduire le tarif en vigueur, soit :

une table et 2 bancs (ou chaises)
-----------------------------------

5.00 €
--------

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.077 – Vente de chemins communaux et dessertes publiques – année 2023**

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les prix de vente des chemins communaux et dessertes publiques au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

Prix du m <sup>2</sup> pour les chemins communaux	0,50 €
Prix du m <sup>2</sup> : pour toute acquisition de chemin empierré ou bitumé aux particuliers qui souhaitent acquérir tout ou partie de l'accès public de leur propriété	5,00 €

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.078 – Tarifs de l'accueil de loisirs municipal**

Yves-Laurent BOTREAU, adjoint en charges des finances, rappelle que les tarifs de l'accueil de loisirs ont été revalorisés de 5 % environ en 2020 et reconduits pendant 2 ans. La commission des finances réunie le 21/11/2021 propose une augmentation de 5 %.

	Quotient Familial de 0 à 800 €	Quotient Familial de 801 à 1500 €	Quotient Familial de 1501 € et plus
Garderie matin 7h30-9h00	1,10 €	1,10 €	1,10 €
Journée 9h00-17h00	7,70 €	9,90 €	12,10 €
1/2 Journée	4,40 €	5,50 €	6,60 €
Garderie du soir 17h00-18h30	1,10 €	1,10 €	1,10 €

Familles nombreuses à partir du 3ème enfant : tarif journée ou 1/2 journée à moitié prix.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de voter les tarifs de l'ALSH tels que présentés ci-dessus au 1er janvier 2023.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.079 – Participation des familles sorties accueil de loisirs vacances de la Toussaint**

Monsieur le Maire expose que deux sorties ont été organisées par le centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint :

- cinéma le 26/10/2022 à Châtillon-en-Vendelais
- patinoire Blizz le 7/11/2022 à Rennes.

Il propose de demander une participation aux familles de :

- 3 €/enfant de - 6 ans et 6 €/enfant + 6 ans pour la sortie cinéma
- 7 €/enfant pour la sortie patinoire.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de voter les participations des familles proposées étant précisé que la commune prend en charge le coût du transport.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.080 – Tarif location de la salle des fêtes ou de la salle des sports pour les cours de yoga ou autres activités**

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes et la salle des sports ont été louées de septembre 2021 à juin 2022 notamment pour des cours de yoga au prix de 8,75 €/heure.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de reconduire ce tarif de septembre à décembre 2022 et pour l'année 2023.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.081 – Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022.057 décidant de recruter quatre à cinq agents recenseurs pour le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

La dotation de l'Etat spécifique au recensement a été communiquée et s'élève à 3 104 € (3 221 € en 2017). Pour la rémunération des agents recenseurs, la commission des finances propose de retenir la simulation 1 ci-dessous :

Type d'imprimé	Recensement 2017			Simulation 1			Simulation 2		
	Prix unité	2017	TOTAL	Prix unité	2023	TOTAL	Prix unité	2023	TOTAL
Feuille Logement	0,85	688,00	584,80	0,90	688,00	619,20	0,95	688,00	653,60
Bulletin Individuel	1,35	1673,00	2258,55	1,40	1750,00	2450,00	1,45	1750,00	2537,50
Bulletin étudiant	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Feuille immeuble collectif	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Bordereau District	20,00	6,00	120,00	20,00	6,00	120,00	20,00	6,00	120,00
Formation	50,00	8,00	400,00	50,00	8,00	400,00	60,00	8,00	480,00
Brut fiscal			3363,35			3589,20			3791,10
Forfait déplacement/district	200,00	5,00	1000,00	0,00	5,00	1550,00	0,00	5,00	1550,00
<b>TOTAL</b>			<b>4363,35</b>			<b>5139,20</b>			<b>5341,10</b>

.../...

Envoyé en préfecture le 08/12/2022  
Reçu en préfecture le 08/12/2022  
Affiché le 9/12/2022  
ID : 035-213501059-20221124-DELCNE2022081-DE

Forfait déplacement / district :

- |                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| - district 2 = 300 € | district 5 = 0 € (centre bourg) |
| - district 3 = 400 € | district 6 = 300 €              |
| - district 4 = 200 € | district 7 = 350 €              |

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Fixe** par 16 voix la rémunération des agents recenseurs conformément à la simulation 1,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.082 – Indemnité de gardiennage de l'église**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée l'année dernière avec la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine pour le gardiennage de l'église. Il précise que le plafond de l'indemnité pouvant être versée en 2022 reste équivalent à celui de 2021 soit 479,86 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** par 16 voix de verser cette indemnité à la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

**Absent(e)s excusé(e)s :** TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

**Absent(e)s :** /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.083 – Contrat d'assurances groupe agents CNRACL**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale un contrat d'assurances groupe pour couvrir les obligations de la collectivité envers les agents en maladie ordinaire, maternité, accident de travail...

Il expose concernant les collectivités dont le nombre d'agents est égal ou inférieur à moins de 20 que :

- Le taux d'absentéisme les 10 % représentant l'absence de 10 agents tout au long de l'année sur un effectif de 100 employés.
- La progression sur les six dernières années est importante. Tous arrêts confondus, elle a augmentée de 41 %.
- Cette progression en maladie ordinaire est de 65 % en six ans, passant d'un indice 100 en 2015 à 165 en 2021.

Les tarifs de l'assurance statutaire n'ont pas suivi cette progression mais la CNP demande un réajustement. Ces données se traduisent financièrement par une dégradation des comptes de résultat des contrats.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/12/2022  
Reçu en préfecture le 08/12/2022  
Affiché le 9/12/2022  
ID : 035-213501059-20221124-DELCNE2022083-DE

### Compte de résultats 2021 du contrat groupe du CDG 35

Type de contrat	Nombre de Collectivités et établissements (CCAS, SMICOM, EPCI etc) Adhérents	Cotisation ou primes	Remboursements effectués	Provisions pour remboursements à effectuer	Primes moins remboursements	Taux Remboursements/ primes
<i>Détail des calculs</i>		<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D=A-B-C</i>	<i>E= (B+C)/A</i>
Moins de 20 agents Ircontec	190	260 183 €	143 806 €	30 199 €	86 178 €	0,67
Moins de 20 agents CNRACL	262	2 199 860 €	1 554 276 €	1 268 777 €	- 623 194€	1,28
Plus de 20 agents CNRACL	161	6 769 458 €	3 954 500 €	3 470 334 €	- 655 377 €	1,10
<b>TOTAL</b>		<b>9 229 501 €</b>	<b>5 652 583 €</b>	<b>4 769 310 €</b>	<b>- 1 192 932 €</b>	

Le taux sinistralité sur prime devrait être autour de 0,95 % pour que la rentabilité soit encore intéressante pour l'assureur.

Par conséquent, le Conseil d'Administration du CDG 35 a décidé à l'unanimité de maintenir le niveau de garanties à 100% et d'accepter une augmentation du taux de cotisation en 2023 qui passera à 6,99%.

#### Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la décision du conseil d'administration du CDG 35 d'accepter un avenant d'augmentation du taux de cotisation à 6,99% pour 2023 (5,72% en 2022, 5,20% en 2021) du contrat mutualisé d'assurance des risques statutaires pour les collectivités dont le nombre d'agents est égal ou moins de 20 au moment de la souscription.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.084 – Dossier GAEC TER'AVENIR unité de méthanisation la Haute Morandière à Vitré**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation du public est ouverte depuis le 14 novembre jusqu'au 16 décembre 2022 sur la commune de Vitré concernant une demande présentée par GAEC TER'AVENIR relative à l'augmentation des capacités de traitement de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « la Haute Morandière » sur la commune de Vitré.

La commune d'Erbrée est concernée par le plan d'épandage de la GAEC TER'AVENIR.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte** de la présentation du dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.085 – Convention programme AVELO 2 avec l'ADEME pour la création d'une voie verte**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de candidature a été déposé à l'ADEME dans le cadre du programme « AVELO 2 » pour la création d'une voie verte entre l'aire de covoiturage du Département et l'étang de la Valière jusqu'en limite avec la Ville de Vitré.

Le dossier a reçu un avis favorable pour un financement maximum de 9 600 € (40 % honoraires MO).

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Autorise** par 16 voix le Maire à accomplir toutes les formalités pour ce dossier et notamment à signer la convention à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE d'ERBRÉE**

**SEANCE du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

**Présents :** ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNEE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : TARDIVEL Fanély, PAYELLE Dagmar, AUBERT Denis, FUZIER Alexandre, LE BORGNE Isabelle.

Absent(e)s : /.

Mme TARDIVEL Fanély a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia, Mme PAYELLE Dagmar a donné pouvoir à MANCEAU Martine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19  
Quorum de l'Assemblée : 10  
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de Convocation : 18 novembre 2022.

Monsieur ABDELSALAM Koï a été élu secrétaire de séance.

**N° 2022.086 – Convention amiable de servitude avec Mégalis Bretagne**

Monsieur le Maire présente la convention dont l'objet est l'autorisation de poser une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique sur la parcelle A n° 384, le Grand Champs la Guillaeraie, chemin communal.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **Autorise** par 16 voix le Maire à accomplir toutes les formalités pour ce dossier et notamment à signer la convention à intervenir.

Pour copie certifiée conforme au registre  
le Maire,

